

Programme communal de Développement rural

Réunion du 18 avril 2013

Compte-rendu

- Introduction par la Bourgmestre Sybille de Coster Bauchau.
- Luc Coisman, Echevin, précise que cette réunion a pour objectif de remercier tous les membres de la CLDR pour leur participation. Il informe que c'est également l'occasion d'accueillir les citoyens intéressés d'intégrer la CLDR.

Il informe que la CLDR sera très prochainement mise en route, que le règlement d'ordre intérieur sera présenté pour approbation à la CLDR et au Conseil communal.

Il explique également qu'au sein même de la CLDR, nous travaillerons en groupes de travail (cela permet de laisser place aux personnes non membres de participer aux réunions).

Luc Coisman réexplique les différents lots (priorisation). Il explique également le choix de la ferme Jacquet comme fiche-projet prioritaire.

- Présentation du Collège communal
- Tour de table (cfr liste des présents)
- Xavier Dubois prend la parole pour féliciter le travail de la CLDR qui a été récompensé par une approbation du PCDR pour une durée de 10 ans.

Il explique que le travail va maintenant complètement changer. Avant on imaginait/réfléchissait/créait des projets. Aujourd'hui, il va falloir mettre ces projets en œuvre = participation créative pour que le projet réponde aux idées d'un plus grand nombre.

Suites aux élections communales, il faut redéfinir le ¼ communal. C'est donc l'occasion de remettre à jour la CLDR et de compléter « les trous » des membres ayant démissionnés. Les membres désireux de continuer au sein de la CLDR gardent leur place.

- Questions/Réponses - Divers
 - La première réunion se tiendra avant les grandes vacances.
 - Il n'y a plus de bureau d'étude pour encadrer les réunions de la CLDR. De plus, Grez-Doiceau n'est pas soutenu par la FRW. En gros, le dossier est géré par Caroline Theys avec le soutien de Xavier Dubois (Région wallonne).
 - Lot 1 = projet prêt à être engagé
L'auteur de projet désigné devra se baser sur les fiches-projets. Il devra également rencontrer la CLDR à plusieurs reprises.
Si cela ne se passe pas comme ça = pas de subsides.

Pour rappel, le PCDR est une démarche participative. La CLDR est une assemblée où chacun s'exprime afin d'obtenir à la fin un accord de l'ensemble de la commission.

Si un village n'est pas représenté par les membres de la CLDR, il faudra désigner quelqu'un qui aura pour rôle de tenir compte de cette partie de la commune et d'intervenir si nécessaire.